



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise - Modification du règlement d'intervention de Vals de Saintonge communauté

Numéro de délibération : CC2026_204

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_204-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Patrick XICLUNA, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 105

Votants : 119

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Aide à l'immobilier d'entreprise - Modification d'intervention de Vals de Saintonge communauté

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_204-DE



Vu les règlements et les régimes d'aides exemptés ou notifiés pris en application des articles 107 à 109 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE),

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a confié aux régions la compétence « développement économique » et attribué aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et permet aux EPCI, par voie de convention, de déléguer au département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article,

Vu l'article L. 4251-17 du CGCT précisant que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu le décret n° 2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le Code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux Zones d'aide à finalité régionale (ZAFR) et aux Zones d'aide à l'investissement (ZAI) des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2019 relative à la délégation de la compétence d'octroi d'aide en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Charente-Maritime, approuvant notamment le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2025 relative à l'adoption du règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté pour l'attribution d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise en direction des filières économiques prioritaires, à fort enjeu et créatrices d'emplois sur son territoire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 avril 2025 relative à l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 250 000 euros à la SAS Foncière des thermes de Saint-Jean-d'Angély, telle que mentionnée dans le projet,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 mars 2026 relative à l'approbation de principe du versement d'une aide de 250 000 euros au SYMBO au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, pour la création de l'unité de défibrage de chanvre,

Vu la délibération du conseil communautaire prise ce jour relative à la modification de la délégation de compétence de Vals de Saintonge communauté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise en faveur du département de Charente-Maritime,

Considérant notamment les axes 2 « Accompagner l'accès à l'emploi et la formation » et 4 « Soutenir les secteurs clés du territoire en lien avec les ressources locales » de la stratégie de développement économique des Vals de Saintonge 2024-2028, tels que rappelés dans la délibération CC2025_030 10 mars 2025,

Vals de Saintonge Communauté souhaite renforcer son intervention en matière économique et soutenir de manière concrète et directe les filières économiques prioritaires, à fort enjeu local et créatrices d'emplois sur son territoire ou de valeur ajoutée en local, dans les filières prioritaires, ce que ne permet pas actuellement le règlement d'intervention en vigueur,

Il convient, en conséquence, de modifier le règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté afin de sécuriser et d'encadrer juridiquement ces interventions sur des projets structurants déjà identifiés par des délibérations communautaires,

Le projet annexé apporte des précisions permettant de sécuriser juridiquement différents types d'aides à l'immobilier et d'introduire, au sein de l'article 9 la possibilité de déroger aux dispositions du règlement ci-annexé « à titre exceptionnel, pour soutenir des projets en fonction de leur intérêt pour le développement économique et les conditions d'emploi sur le territoire ».

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les modifications du règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté pour l'attribution d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise, tel que joint en annexe,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 75
- Contre : 7
- Abstention : 37

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTAUD
1er Vice-Président de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026